

OBJET : Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole Rouen Normandie et la Ville relative aux travaux d'aménagement des espaces publics situés aux abords de l'immeuble Flandres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2422-12,

Considérant :

- l'intérêt que représente la requalification des espaces publics situés à proximité de l'immeuble Flandres au titre de la compétence de la Métropole Rouen Normandie,
- que la Ville de Sotteville-lès-Rouen doit conclure un marché pour la réalisation des travaux de requalification de l'espace LODS à Sotteville-lès-Rouen,
- l'intérêt de réaliser une maîtrise d'ouvrage unique dans un souci d'optimiser les moyens techniques, humains et financiers,
- la nécessité de conclure une convention en ce sens avec la Métropole Rouen Normandie

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°14

OBJET : Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole Rouen Normandie et la Ville relative aux travaux d'aménagement des espaces publics situés aux abords de l'immeuble Flandres

L'Espace Marcel Lods, situé au cœur de la commune de Sotteville-lès-Rouen, constitue un ensemble urbain majeur issu de la Reconstruction d'après-guerre, associant habitat collectif, équipements publics (écoles, gymnase, salle polyvalente) et parc urbain sur près de 5 hectares. Cet ensemble, qui a longtemps incarné la modernité architecturale et sociale de la commune, nécessite aujourd'hui une requalification profonde afin de répondre aux enjeux contemporains de performance énergétique, de qualité de vie, d'adaptation aux usages, de santé publique et de préservation de la biodiversité.

La requalification globale de l'Espace Marcel Lods constitue un projet structurant pour la commune, déployé en plusieurs phases et incluant notamment : la rénovation de groupes scolaires, la réhabilitation du gymnase, la requalification du parc urbain et l'adaptation des espaces publics aux nouveaux usages. Le secteur du parking situé devant l'immeuble Flandres s'inscrit dans le périmètre opérationnel de cette requalification, en articulation avec les espaces verts, les cheminements piétons, les équipements scolaires et le réseau de transports collectifs.

La Métropole Rouen Normandie est compétente en matière d'aménagement, de gestion et d'entretien de la voirie et des espaces publics, et à ce titre gestionnaire des emprises concernées par le parking situé devant l'immeuble Flandres. La Ville de Sotteville-lès-Rouen est, pour sa part, maître d'ouvrage de l'opération globale de requalification de l'Espace Marcel Lods, qui implique une vision d'ensemble du secteur, un phasage coordonné des travaux, ainsi qu'une concertation étroite avec les habitants et les usagers des équipements publics riverains.

La réalisation du parking Flandres ne peut être envisagée isolément, comme une simple opération ponctuelle de voirie ou de stationnement, dès lors qu'elle participe :

- À la recomposition des espaces extérieurs de l'Espace Lods ;
- À l'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité des cheminements vers les écoles, le parc urbain et les équipements publics
- À la démarche de renaturation, de lutte contre les îlots de chaleur et d'adaptation au changement climatique portée par la Ville
- À la cohérence d'ensemble des aménagements réalisés sur les différents fonciers publics du secteur

Afin de garantir la cohérence urbaine, paysagère et fonctionnelle de l'ensemble de l'Espace Lods, il apparaît nécessaire que les travaux d'aménagement du parking Flandres soient confiés au même maître d'ouvrage que ceux des autres composantes du projet, à savoir la Ville de Sotteville-lès-Rouen.

Le montant estimé des travaux de requalification de l'espace Lods s'élève à 38 000 000€ TTC dont 800 000€ TTC relevant des compétences métropolitaines.

La réalisation de cette opération relevant simultanément des compétences et de la domanialité de plusieurs maitres d'ouvrage publics, les parties ont souhaité désigner l'un d'entre eux comme le prévoit L2422-12 du code de la commande publique relatif à l'organisation de la maitrise d'ouvrage.

Par ce transfert de maitrise d'ouvrage, la Métropole confie à la Ville la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics situés abords de l'immeuble « Flandres » relevant de sa compétence.